



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 32508

### Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par la profession des médecins scolaires et universitaires. Ces personnels contesteraient en effet certaines préconisations du rapport publié dans le prolongement de la mission conjointe IGAS-IGEN sur le « dispositif médico-social en faveur des élèves » qu'ils jugeraient insuffisantes. Ils dénoncent notamment la suppression prévue de tout bilan de santé réalisé par les médecins de l'éducation nationale et la proposition de recrutement à mi-temps de médecins en exercice partagé. Afin que la redéfinition de leurs missions prenne en compte l'importance de leur rôle dans la prévention des problèmes de santé des élèves et par conséquent des risques d'inadaptation scolaire, les médecins pratiquant dans le milieu scolaire demandent qu'une concertation entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé ait lieu en vue d'élaborer une véritable politique de santé publique au service de la population scolaire. Enfin, leurs attentes portent également sur la définition d'objectifs nationaux et sur le regroupement des trois services (médical, infirmier et social) avec une obligation de projets communs. Il souhaiterait dès lors savoir quels sont les moyens qu'entend engager le Gouvernement pour soutenir effectivement une médecine scolaire de qualité.

### Texte de la réponse

Le souci d'améliorer les conditions d'accueil, d'écoute et de soin de tous les élèves a motivé la mise en oeuvre d'un plan de relance pour la santé scolaire, présenté en mars 1998 par la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, prévoyant notamment de réorganiser les interventions des personnels médicaux en fonction des réalités sanitaires et sociales constatées sur le terrain, dans la perspective d'une utilisation optimale du potentiel existant. A cet égard, il convient de rappeler que, depuis la prise en charge de la médecine scolaire par l'éducation nationale intervenue le 1er janvier 1991, les moyens globaux en personnels médicaux titulaires, contractuels et vacataires ont progressé de plus de 35 % : ainsi, le taux moyen d'encadrement, qui était d'un médecin pour 8 300 élèves en 1990, est actuellement d'un pour 6 390, et sera encore amélioré lors de la prochaine rentrée scolaire par l'apport de 30 emplois supplémentaires, créés en loi de finances 1999, avec effet du 1er septembre. Au demeurant, une enquête réalisée en 1997 par le comité français d'éducation pour la santé a montré que l'état de santé des jeunes était globalement satisfaisant, mais qu'il existait une forte demande en matière d'information et d'écoute. Les décisions prises dans le cadre du plan de relance ont pour objectif de répondre à cette attente en poursuivant l'effort déjà engagé au plan des moyens, mais également en améliorant qualitativement le dispositif existant par une mobilisation accrue de tous les personnels de l'éducation nationale et par un renforcement du partenariat avec la médecine de ville, les services hospitaliers, et tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'organisation de réseaux locaux en faveur des publics les plus fragiles. Par ailleurs, la mission réalisée conjointement par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN) et par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) à la fin de l'année 1998 sur le dispositif médico-social en faveur des élèves vient de remettre son rapport qui a été rendu public en mars 1999. Les conclusions de ce rapport qui avancent un ensemble de propositions en vue d'améliorer le dispositif médico-social quant à son organisation et à son fonctionnement au sein des structures de l'éducation nationale sont actuellement à l'étude

par un groupe de travail constitué à cet effet à l'administration centrale. La rénovation du dispositif médico-social devrait permettre très prochainement une redéfinition de la place des missions, des actions ainsi que des compétences des différents acteurs du service de promotion de la santé en faveur des élèves, ainsi qu'une réflexion et un réexamen des bilans de santé obligatoires qui sont actuellement réalisés pour les élèves de six ans entrant dans l'enseignement élémentaire, et pour les élèves des classes de troisième au moment de leur orientation professionnelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32508

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1999, page 4069

**Réponse publiée le :** 13 septembre 1999, page 5377